

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.:(251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21
Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
273^{EME} REUNION
21 AVRIL 2011
ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/COMM.1(CCLXXIII)

COMMUNIQUE

COMMUNIQUE

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 273^{ème} réunion tenue le 21 avril 2011, a adopté la décision qui suit sur la situation en Côte d'Ivoire :

Le Conseil,

1. **Prend note** du rapport du Président de la Commission sur la situation en Côte d'Ivoire [PSC/PR/3(CCLXXIII)], ainsi que de la déclaration du Représentant permanent de la République fédérale du Nigéria, en sa qualité de représentant du Président en exercice de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), et des représentants de la Commission de la CEDEAO, du Burkina Faso, au nom du Facilitateur du Dialogue Direct inter-ivoirien, et des Nations unies;
2. **Se félicite** de ce que le Président démocratiquement élu, M. Alassane Dramane Ouattara, assume désormais le pouvoir d'Etat, marquant ainsi la fin de la crise postélectorale qu'a connue la Côte d'Ivoire après le 2^{ème} tour du scrutin présidentiel, qui a eu lieu le 28 novembre 2010 ;
3. **Décide**, en conséquence, et en application du paragraphe 4 du communiqué PSC/PR/COMM.1(CCLII), adopté à l'issue de sa 252^{ème} réunion tenue le 9 décembre 2010, de lever la mesure de suspension de la participation de la Côte d'Ivoire aux activités de l'UA ;
4. **Souligne** l'impératif que revêt la mise en œuvre d'efforts soutenus par tous les acteurs ivoiriens concernés pour la promotion de la réconciliation nationale, la consolidation de la paix et le relèvement socio-économique de la Côte d'Ivoire. A cet égard, le Conseil **se félicite** des appels au rassemblement et à la réconciliation lancés par le Président Alassane Dramane Ouattara dans ses discours des 7 et 12 avril 2011, et **l'encourage** à prendre toutes les initiatives requises pour la réalisation de ces objectifs, y compris la formation, aussi rapidement que possible, d'un Gouvernement d'union et de réconciliation nationale;
5. **Réaffirme** la détermination de l'UA à œuvrer, en étroite coopération avec l'ensemble des acteurs ivoiriens concernés et la CEDEAO, avec l'appui des Nations unies et d'autres partenaires, à la consolidation de la paix et à la construction d'une réconciliation nationale véritable entre les Ivoiriens. A cet égard, le Conseil **note avec satisfaction** la volonté du Président de la Commission, en étroite coopération avec la Commission de CEDEAO et avec le soutien des Nations unies et des autres partenaires bilatéraux et multilatéraux de l'UA, de prendre toutes les dispositions nécessaires pour accompagner les autorités ivoiriennes dans la promotion de la réconciliation nationale, l'approfondissement de la démocratie et la consolidation de la paix. Le Conseil **encourage** les Président des Commissions de l'UA et de la CEDEAO à intensifier les consultations en cours entre les deux organisations pour la mise en œuvre de programmes conjoints d'appui à la consolidation de la paix en Côte d'Ivoire ;
6. **Décide** de dépêcher, dans le courant du mois de mai 2011, une mission du Conseil en Côte d'Ivoire pour exprimer la solidarité de l'UA aux autorités et au peuple ivoiriens et évaluer la situation en vue de permettre à l'UA de mieux contribuer au processus de sortie de crise et de réconciliation ;
7. **Décide** de rester activement saisi de la question et d'examiner la situation en Côte d'Ivoire au cours du mois de mai 2011, à la lumière des conclusions de la mission prévue dans ce pays au terme du paragraphe 6 ci-dessus.